

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

*Réunion du Mardi 19 Décembre 2017*

**PRESIDENT** : CHASSIGNEU GUY

**Membres Commission** : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

**Infos Commission** : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers** : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

\*\*\*\*\*

**Courriers envoyés** :

- LAURA FOOT : CHIRENS (tests In-situ)

**Courriers reçus** :

- CLUB :
- MAIRIE : SUSVILLE
- LAURA FOOT : Mail (Confirmation de Classement des Installations Sportives 2017 et 2018)

**ECLAIRAGE** : Confirmation de Classement

- **GRENOBLE** - Stade porte de VILENEUVE: - NNI 381850701 – Niveau E5 - EmH 204 lux

FU = 0.71 - Em/EM = 0.47 – Classement jusqu'au 11/12/2019

**A prévoir** :

- Le VERSOUD (reporter) – St ISMIER (11/01/18)
- 

\*\*\*\*\*

## Informations à tous les Clubs et Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

- 1) **Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire** en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.
- 2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale

(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant **ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..)** sur toutes les surfaces.

**Conseils** : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la **CDTIS** et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Au mail ci-dessus

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	A planifier / 2017
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	24/11/2017 CR en cours
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	A planifier / 2017
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	A planifier / 2017
CHIRENS	STADE DU COLLEGE	381050101	Niveau 5SYE	Tests in-situ transmis semaine 50
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	A planifier / 2017
ST EGREVE	JEAN BALESTAS 3	383820103	Niveau Foot à 11 SYE	AOP ou attestation de capacité < 300p avt le 15/12/2017
LE CHEYLAS	Stade AYME de MARCIEU1	381000101	Niveau 5SYE	Tests in-situ transmis semaine 49

---

## « FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

---

**Présents :** Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

**Courriers reçu :** MENS

### **Information**

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (**FAFA**) pour la saison 2017/2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de l'Emploi, de l'Equipeement, du Transport et de la Formation.

#### **Cahier des charges et mode d'emploi.**

Avant de déposer un projet, les clubs amateurs sont invités à se rapprocher du District pour se renseigner sur la politique de subvention locale et bénéficier d'une aide pour la mettre en place.

**Le FAFA** vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) –l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Equipeement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

#### **Orientations du DISTRICT sur l'aide sollicitée.**

Suite à l'enveloppe attribuée au District de l'ISERE, concernant le chapitre « Equipeement », nous partons sur le principe d'aider les clubs et/ou collectivités, avec une mise en avant sur la Sécurisation des Installations.

Les dossiers déjà déposés, correspondent aujourd'hui à l'enveloppe attribuée pour 2017/2018. Pour tout nouveau dossier à créer ou à déposer, prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA pour suite à donner.